Trente-troisième année. — N° 290. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 11 Décembre 1874.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et Cie,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Décembre 1874.

Chronique générale.

Le calme est revenu dans l'Assemblée : on ne discute plus les questions de liberté d'enseignement ou de religion ; tout est rentré dans l'ordre.

Comme nous l'avons dit hier, l'Assemblée a discuté lundi, en troisième délibération, la loi protectrice des enfants employés dans les professions ambulantes. Nous avons déjà étudié ce projet l'an dernier, au moment où la Chambre le discutait en deuxième lecture ; nous n'y reviendrons que brièvement pour en rappeler au lecteur les dispositions importantes.

Il en sera peut-être de cette loi comme de la loi sur l'ivresse. Excellente dans son but, elle sera d'une application difficile.

L'article 1er défend de soumettre les enfants à des tours de force périlleux et à des exercices de dislocation avant l'âge de seize ans révolus.

Cette disposition est bonne et « part d'un bon naturel. » Nous ne pouvons qu'approuver cette protection accordée à l'enfance, puisqu'il y a quelque vingt ans la même protection a été accordée aux animaux.

Il est moral d'empêcher les saltimbanques de soumettre de malheureux enfants à des tours dangereux, de les déformer hideusement par des exercices de dislocation, et de réprimer par des peines sévères les mauvais traitements qu'ils employaient parfois pour y contraindre les enfants.

Les spectacles de dislocation surtout devraient être proscrits à tout jamais ; ils sont nuisibles au corps pour celui qui en est l'acteur, ils sont répugnants à voir pour la foule qui y assiste ; l'autorité, enfin, peut les distinguer facilement des autres exercices.

Il y aura un peu plus de difficulté dans l'application de la loi pour ce qu'on entend par tours de force périlleux. Il est encore très-bon de les interdire aux enfants avant un certain âge ; c'est une excellente disposition à poser en principe ; mais nous croyons qu'on rencontrera souvent quelque difficulté dans la pratique.

Car, enfin, comment définir exactement ce qui est périlleux ?

Tel tour de force le sera pour un sujet, qui ne le sera pas pour un autre. Puis le magistrat se trouvera chaque jour en présence d'exercices à juger qu'il n'aura pas vus, et il devra décider la question de danger d'après le rapport d'un agent qui aura verbalisé suivant son appréciation personnelle. Tel exercice, enfin, sera défendu par un tribunal et toléré par un autre.

Je sais bien que la précision en pareille matière est impossible ; la loi ne peut définir ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas, puisqu'on invente à tout moment de nouveaux tours, et qu'une nomenclature aurait pour conséquence de permettre tout ce qui ne serait pas inscrit dans la loi. C'est donc une de ces questions qui sont fatalement laissées à l'appréciation du juge : l'expérience peut seule nous prouver si la loi est bonne ou inutile.

Il faut l'approuver pourtant, car, à supposer même que les applications de la loi soient rares et difficiles, les saltimbanques sauront qu'il y a une loi, qu'une certaine surveillance sera exercée sur eux, et cela seul les empêchera de maltraiter des enfants pour les forcer à exécuter des tours dangereux.

La loi a été attaquée par MM. Chevalier (de la Drôme) et Faye, et défendue par MM. Tallon, rapporteur, de Melun, Lenoël et Schœlcher, qui ont décidé la Chambre à la voter.

Après cette discussion est venu le projet de loi sur la création de plusieurs facultés de médecine en province. Le projet primitif demandait la création de six facultés nouvelles : la commission a réduit ce nombre à deux seulement, une à Lyon et une à Bordeaux.

Nous répétons ce que nous avons déjà dit à ce sujet. Il est utile, presque nécessaire de créer de nouvelles facultés, d'autant que cela coûte peu au Trésor, puisque les villes en font presque tous les frais.

Ces créations permettront aux étudiants de trouver les moyens de s'instruire, sans être obligés à de longs voyages très-coûteux. Elles auront un autre avantage plus important, celui de ne pas entasser tous les étudiants en médecine dans Paris où leur nombre est trop grand. Plus un cours est nombreux et moins on y travaille, moins le professeur peut y surveiller et y connaître ses élèves ; et l'on est exposé à voir parfois du tumulte comme cela est arrivé à Paris.

Les étudiants, une fois dispersés, seront plus travailleurs et moins enclins à se livrer à des scènes de désordre. Il n'y a de tapage que lorsque la foule assure aux meneurs l'impunité ; de pareilles scènes ne se passeraient pas en province, parce que les coupables y seraient immédiatement connus et punis.

M. Bouisson a combattu le nouveau projet. Mais M. Bouisson est professeur à la faculté de Montpellier ; et s'il ne faut pas lui reprocher de prendre la défense des intérêts de sa ville natale, il faut attacher moins d'importance à ses objections. Depuis 1871, Strasbourg est devenue la propriété de l'Allemagne. Nous avons perdu une faculté de médecine ; il est donc urgent d'en créer d'autres, car Paris et Montpellier seuls ne peuvent suffire.

C'est ce qu'a fort bien expliqué M. Desjardins en défendant habilement le projet de loi ; c'est aussi ce qu'a senti la Chambre, puisqu'elle a accordé à M. Testelin ce qu'il demandait par son amendement, c'est-à-dire une troisième faculté à Lille.

M. Gatien-Arnoult fait la même réclamation pour Toulouse. Sera-t-il aussi heureux que M. Testelin ? Nous ne pouvons le dire. Il a la male chance d'arriver le dernier ; et il est possible que l'Assemblée, qui vient d'ajouter une troisième faculté aux deux demandées par la commission, ne veuille pas en voter une quatrième. Nantes, Poitiers ou Rennes pourraient réclamer à leur tour.

Le 5e bureau (formé au mois de mai) s'est réuni lundi pour examiner l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre.

On sait que cette élection, à propos d'une pièce du comité de l'appel au peuple, a donné lieu à une enquête administrative. Le dossier contient un procès-verbal saisi chez un agent du comité bonapartiste, duquel il résulte que M. de Bourgoing aurait reçu dudit comité par deux fois *cinq mille francs*, soit *dix mille francs* en total, pour les frais de son élection.

L'existence d'un comité central était prouvée par cette pièce. Le bureau a donc sursis à statuer sur la validité de l'élection pour demander au gouvernement communication du dossier de l'enquête judiciaire.

La motion suivante a été votée par le bureau à l'unanimité :

« Le 5e bureau demande à M. le ministre de la justice la communication de tout le dossier intéressant l'élection de la Nièvre, et notamment celui relatif aux enquêtes administrative ou judiciaire auxquelles l'élection de la Nièvre a donné lieu. »

MM. Pothuau, Picard, de Cornulier-Lucinière et de Choiseul ont été délégués pour se rendre chez le garde des sceaux et lui exposer la demande du bureau.

On dit que M. le garde des sceaux a refusé de donner communication du dossier.

L'affaire en est là. Dans une nouvelle réunion, le bureau décidera quelle attitude il doit prendre en face du refus du ministre de la justice.

***

On s'entretient beaucoup à Versailles d'une lettre adressée par M. Audren de Kerdrel à M. de la Rochette, président de la réunion des chevau-légers, pour les remercier d'avoir contribué à l'élection de l'honorable député comme vice-président de l'Assemblée et président de la commission de l'armée. Cette lettre est un heureux symptôme de l'accord qui s'établit entre la droite

---

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME EN MER

(*Suite.*)

Mais un silence effrayant régnait autour d'eux. Vainement restèrent-ils immobiles un temps considérable, aucun son ne frappa leur oreille. Le reste de la journée fut employé à courir sans résultat dans toutes les directions ; aussi étaient-ils bien découragés, nos pauvres marins, lorsque la nuit les surprit encore dans leur immense solitude. Cette fois, le sommeil ne vint point, tous veillèrent, et Dieu sait si la nuit dut leur paraître longue et ténébreuse.

Cependant les premières lueurs du jour ramenèrent encore l'espérance. L'horizon semblait moins borné, d'un moment à l'autre le champ de la vue s'élargissait, tout enfin faisait supposer que la brume, pour me servir de l'expression favorite de Pierre Legrand, allait être définitivement mangée par le soleil ; aussi n'hésita-t-on pas à dévorer la petite quantité de biscuit qui restait du déjeuner de la veille.

Bientôt, en effet, le soleil se révéla à travers le brouillard, comme un flambeau derrière une toile, et ses rayons, perçant peu à peu cette humide enveloppe, finirent par arriver jusqu'à la baleinière. C'est alors qu'il eût fallu examiner la physionomie mobile de nos pêcheurs, voir quels regards inquiets et avides ils promenaient autour d'eux, tandis que s'épurait l'atmosphère. Chaque lambeau de vapeur se détachant leur semblait une voile, puis l'illusion s'évanouissait avec la parcelle de brume qui l'avait fait naître. C'était comme un morceau de gaze jeté dans un brasier.

Tant que l'horizon ne fut pas entièrement dégagé, ils pouvaient accuser la partie voilée de recéler l'objet de leur recherche ; mais lorsque, vers les dix heures, la vue n'eut d'autre limite que le ciel, partout bleu et serein, comment vous exprimer ce qui se passa dans leur âme ! Croyez qu'elles sont bien amères les pensées d'un homme qui n'a d'autre perspective que celle de mourir de faim ou d'être englouti vivant par les flots ! Mieux eût valu sans doute qu'une lame vînt, en submergeant l'embarcation, terminer, par une prompte mort, des souffrances dont l'idée seule terrifie, mais la mer était calme comme le ciel ; il fallait, plein de vie encore, se sentir mourir d'heure en heure. Ah ! n'enviez pas au marin sa large part des fortes émotions ; il sait ce qu'elles lui coûtent, et vous n'en voudriez pas au même prix.

La première impression passée, l'instinct de la conservation reprit le dessus. Ces hommes, bien que leur destinée leur semblât irrévocablement arrêtée, voulurent cependant, avant de se résigner à mourir, tenter toutes les chances de salut. Le mât exhaussé d'un faisceau de trois avirons fut mis en place, et le plus léger de la compagnie y grimpa plusieurs fois, mais il en descendit toujours sans avoir rien découvert. Avaient-ils ou non dépassé leur navire ? était-ce bien dans l'ouest que les avait entraînés la baleine ? C'est ce que les malheureux ignoraient. Comme la veille, ils se mirent à courir çà et là, mais, comme la veille, rien ne borna l'horizon.

Mornes, silencieux, abattus par la fatigue, et souffrant déjà de la faim, ils se laissèrent tomber sur leurs bancs, désespérés, anéantis. La nuit avait revêtu sa robe étoilée ; jamais le ciel n'avait été plus resplendissant de lumières : mais que leur importaient à eux, les beautés de la nature ? Lorsque la lune vint ajouter à l'éclat du firmament, et jeter ses pâles rayons sur cette scène lugubre, quelqu'un rompit cependant le silence, et ce fut encore Mathurin. Il se leva comme frappé d'une idée lumineuse, et s'écria d'un ton d'inspiré : Écoutez...

A ce mot, tous ayant tressailli et levé la tête :

— Pourquoi, continua Mathurin, nous laissons-nous mourir ici ? La terre est-elle donc si loin que nous ne puissions l'atteindre ?

Quoique bien simples, ces questions que personne ne s'était faites produisirent un effet extraordinaire.

(La suite au prochain numéro.)

et l'extrême droite, en vue des grandes questions à résoudre pour les destinées du pays.

*
* *

Les gauches, dans l'Assemblée, et les radicaux, dans les conseils municipaux, ont reçu pour consigne de faire les morts, jusqu'à nouvel ordre.

*
* *

Une crise se prépare dans le centre gauche, à propos de la nomination d'un président en remplacement de M. Léon de Malleville. Les membres qui veulent continuer à marcher avec les gauches, malgré les dernières élections radicales, veulent choisir M. Corne pour président; les autres membres disposés à se rapprocher du centre droit, comptent porter leurs voix sur M. Christophle, mais on ne pense pas qu'il obtienne la majorité.

Les trois groupes de gauche, tout en voulant ajourner les discussions politiques, vont engager un débat pour la levée de l'état de siége, à propos de la prise en considération des trente propositions déjà déposées par les députés de la gauche pour réclamer la levée de l'état de siége.

*
* *

Encore un arrêté municipal de la grande époque de la grande Révolution qui retrouve une certaine actualité au moment de la discussion de la loi sur l'instruction supérieure:

« La municipalité de..., considérant que les sources de l'instruction publique sont empoisonnées; considérant que les enfants des républicains y sucent le royalisme et la superstition,

» Arrête:

» Les seuls livres de lecture pour les enfants des deux sexes seront *Les droits de l'homme;* les seuls exemplaires d'écriture devront être *les Divers titres de la Constitution.*

» Attendu que Virgile, Ovide, Horace, Senèque, Suétone, Quinte-Curce, *dont on vante la pureté,* n'étaient que des *purs royalistes,* il en sera fait de nouvelles éditions purgées de tous les mauvais principes.

» Dans les colléges, les croix d'or et d'argent seront supprimées, et, en remplacement, le premier sera appelé MARAT, le second LEPELLETIER. Le dernier sera appelé l'EMPEREUR. »

Il faut savoir que, dans les anciens colléges, le premier de sa classe était désigné par l'appellation romaine et classique d'*Empereur.*

*
* *

On croit que l'Assemblée prendra des vacances vers le 24 décembre pour revenir vers le 6 janvier.

*
* *

On a distribué un amendement de M. de Pressensé ainsi conçu:

« L'enseignement supérieur est libre sous toutes ses formes collectives ou individuelles en tant qu'il n'est pas contraire aux lois de l'Etat et à l'ordre public. »

*
* *

La nouvelle que le gouvernement italien se montre disposé à faire une pension de 100,000 fr. à Garibaldi excite le zèle des radicaux.

On dit que Gambetta se propose de demander à l'Assemblée de contribuer à cette dotation princière, vu les services rendus dans la dernière guerre par le héros des Deux-Mondes... aux Prussiens.

*
* *

Nous venons de lire dans le *Standard* une très-intéressante lettre datée de Strasbourg. Le correspondant du journal tory affirme, pour l'édification du public anglais, qu'au lieu de se *germaniser,* l'Alsace se *francise* de plus en plus. La noble province ne pardonne surtout pas à ses vainqueurs l'expulsion des *congréganistes* et tant de vains efforts pour proscrire la langue française.

L'extrait suivant de cette lettre vaut la peine d'être reproduit:

« Chacun sait qu'en Alsace le gouvernement allemand rend les parents responsables de l'absence de leurs fils, quand ceux-ci manquent de répondre à l'appel de la conscription. Chaque jour des pères de famille et de pauvres veuves sont pour cette raison traduits devant la justice et condamnés à l'amende. On les menace, en outre, de renouveler annuellement cette punition aussi longtemps que se prolongera l'absence de leur fils.

» Un pauvre paysan eut dernièrement à payer cette amende, et le juge lui annonça, devant un nombreux auditoire, que pendant les dix ans à suivre cette même peine serait renouvelée et augmentée, au cas où son fils persisterait à ne pas s'acquitter de son devoir militaire. « Pendant dix ans! s'écria le paysan avec un éclat de rire. Puis, s'adressant au juge, il ajouta: « Eh, monsieur, est-ce que les Prussiens pensent que dans dix ans ils seront encore en Alsace? »

Les assistants, ajoute le correspondant de la feuille anglaise, se mirent à applaudir en même temps qu'ils se joignaient au rire du condamné.

*
* *

Les journaux de province nous apportent le compte-rendu des cérémonies de prières publiques qui ont eu lieu dans toute la France. Tous sont unanimes à constater un grand concours de fidèles et le plus remarquable empressement de la part des autorités à se rendre officiellement à cette manifestation nationale de la foi catholique.

Seuls, les conseillers municipaux *républicains* ont fait partout défaut. Evidemment les partisans de la République font tout ce qu'ils peuvent pour démontrer que république et impiété sont synonymes.

*
* *

Le correspondant parisien du *Times* se dit autorisé à publier la déclaration suivante, qui lui a été faite par un membre de l'extrême droite et qui est une exposition de la politique que les membres de ce parti se proposent de suivre dans l'Assemblée:

« Nous sommes résolus à donner au maréchal de Mac-Mahon les lois qui, dans notre opinion, sont nécessaires pour lui permettre de gouverner; mais nous sommes résolus aussi à ne concéder ces lois qu'à l'homme et à ne pas laisser convertir en une institution le pouvoir personnel que nous lui avons confié. Après la lettre du 27 octobre 1873, lettre rendue nécessaire par de fausses interprétations et des déductions erronées, nous avons confié pour sept ans à un homme honnête et honorable la tâche délicate d'empêcher un parti quelconque de se saisir du pouvoir; mais il ne faut pas oublier que ce sont les monarchistes qui ont fait le 24 mai, et que des monarchistes ne pouvaient pas avoir l'intention de voter contre la monarchie. Cela est si vrai que nous n'avons soutenu la loi du 20 novembre que parce qu'elle nous réservait le droit de tout changer au moment de la discussion des lois constitutionnelles, même le titre du gouvernement, et parce qu'à nos yeux il n'y avait rien pour empêcher l'Assemblée de nommer un lieutenant général et de faire expirer son mandat au moment de la restauration de la monarchie. Nous étions convaincus alors, comme nous le sommes aujourd'hui, que l'homme à qui nous avions confié la tutelle du pays se retirerait respectueusement devant un ordre du roi de France.

» Voilà ce que nous avons voté; voilà ce que nous votons encore, et rien de plus. Que le maréchal nous soumette toutes les lois qu'il jugera nécessaires pour gouverner le pays, nous sommes prêts à les accorder. De même que nous lui avons donné la loi sur les maires, nous lui donnerons encore une loi sur la presse et sur les réunions publiques, dans le fait, toutes les mesures qui permettront au gouvernement de maintenir l'ordre dans un pays troublé comme celui-ci.

» Mais quant à une seconde Chambre, à la transmission des pouvoirs, à toute mesure qui tendrait à donner un caractère impersonnel au pouvoir du maréchal, nous nous y refusons absolument; et de même que nous avons renversé le duc de Broglie, nous n'hésiterons pas à renverser tout cabinet qui nous présentera de pareilles mesures. Rappelez-vous, continua mon interlocuteur avec un surcroît d'animation, que lorsque nous avons renversé le duc de Broglie, nous n'étions que 35; nous sommes aujourd'hui 80, avant peu nous serons 100, Vous savez que l'autre côté de la Chambre obéit à une influence qui ne désire pas plus que nous de voir le gouvernement actuel organisé d'une façon impersonnelle. On aurait donc tort de nous mépriser; c'est nous qui tenons entre nos mains le sort des cabinets. La gauche, qui a un désir systématique de les renverser, est toujours prête à nous suivre dans cette voie. Nous réservons notre entière liberté d'action, et nous ne soutiendrons pas le gouvernement s'il nous met dans une situation où nous serions exposés à désobéir aux ordres du Roi. »

Commentant cette déclaration, le correspondant du *Times* ajoute: « Cela montre quelles grandes difficultés entoureront désormais l'organisation constitutionnelle des pouvoirs du maréchal, car aux irréconciliables de la droite et de la gauche il faut ajouter les irréconciliables bonapartistes. Pour former une majorité, il faudrait que 90 membres au moins de la droite modérée et autant du centre gauche se réunissent au centre droit tout entier; or, je crois qu'il serait téméraire d'espérer une adhésion aussi nombreuse, dans les dispositions où se trouve actuellement l'Assemblée, à une organisation définitive des pouvoirs du Président. »

Etranger.

La reprise des hostilités dans le nord-ouest de l'Espagne paraît imminente. Les dépêches de source républicaine relatent les mouvements accomplis par les généraux serranistes.

ALLEMAGNE.

Nous reproduisons, sans la modifier, une correspondance adressée de Berlin à l'Agence Havas sur la persécution religieuse; l'esprit, comme on s'en apercevra aisément, n'en est pas favorable à l'Eglise, raison de plus pour que les faits qu'elle énonce ne soient pas suspectés:

« Le gouvernement a résolu de prendre des mesures énergiques contre les ultramontains, et l'on dit que la destitution du président Nordenflycht's sera bientôt suivie de celles de beaucoup de fonctionnaires haut placés.

» Les lois de mai sont appliquées avec la plus grande vigueur contre le clergé inférieur. Chaque jour les journaux de Posen annoncent l'arrestation de plusieurs ecclésiastiques. Le gouvernement paraît très-ému des progrès que fait en Allemagne l'association apostolique de la prière.

» On dit que le mot d'ordre vient du P. Walfatte, d'Inspruck, directeur général des jésuites d'Autriche et d'Allemagne.

» Tous les efforts du ministre prussien des cultes pour soumettre ces associations à un contrôle officiel ont été, jusqu'à présent, vains et inutiles. Elles prennent un développement considérable dans les provinces du Rhin, où un grand nombre d'ordres et de sociétés se sont affiliés, dit-on, à l'association de la prière et à l'archiconfrérie du sacré-cœur de Jésus.

» Quoique les jésuites soient chassés d'Allemagne, il semble que leur influence y augmente en proportion des rigueurs déployées contre le catholicisme. »

Les persécuteurs redoutent donc beaucoup l'efficacité de la prière? Après tout, ils ont raison. Quant aux jésuites, ils seront toujours et partout un objet de répulsion et de terreur pour les adversaires de l'Eglise et les révolutionnaires de toute catégorie, pour les plus mitigés comme pour les plus violents. C'est leur destinée.

—

L'article suivant est traduit et résumé du *Vaterland,* de Vienne:

LA POLITIQUE DU COMTE ANDRASSY.

Les quelques complaisances que le comte Andrassy s'est efforcé d'obtenir de la Russie en faveur du commerce autrichien, les peines qu'il se donne pour amener cette puissance sur le terrain glissant des concessions, ne sont pas de nature à alarmer beaucoup la diplomatie russe. Par contre, on n'est pas sans inquiétude en Autriche de voir ce ministre même à propos d'une question douanière, servir d'éclaireur à la Prusse, et faire ainsi le jeu du gouvernement de l'Allemagne, empressé d'exploiter à son avantage le traité de commerce austro-russe.

Actuellement, pour l'Autriche aussi bien que pour plusieurs autres Etats, il n'est pas de problème qui s'impose d'une manière plus impérieuse que celui qui tendrait à amener le relâchement des liens d'amitié existant entre la Prusse et la Russie, dont l'alliance constitue un danger redoutable, non-seulement pour la France et l'Autriche, mais pour l'Angleterre également, qui se sent menacée dans l'Inde. La Prusse est évidemment l'élément agissant dans cette alliance des deux redoutables puissances militaires du Nord. Par sa situation géographique, par le caractère particulier de l'homme d'Etat qui préside à ses destinées, elle est toujours prête pour l'attaque. C'est donc sur la Russie qu'il faut agir, c'est cette puissance qu'il faut détacher de l'alliance. Malgré sa puissance militaire énorme, il est certain que la Prusse n'osera jamais entreprendre une nouvelle guerre offensive si elle n'est pas complétement assurée de la neutralité bienveillante de la Russie.

Il est donc d'un intérêt général pour l'Europe d'amener la Russie à modifier sa politique à l'égard de la Prusse. Depuis quatre ans, la diplomatie française s'efforce de réaliser ce programme, et tout porte à croire qu'elle n'est pas sans avoir obtenu quelques résultats. Le séjour à Paris des principaux membres de la famille impériale de Russie s'y succédant presque sans interruption, les relations de ces princes avec les hommes d'Etat français, sont les indices certains d'un rapprochement entre Versailles et Saint-Pétersbourg. Mais la France est trop divisée à l'intérieur, pour que ses diplomates ne viennent pas se heurter contre de graves difficultés. Un ministre autrichien, au contraire, doué d'une volonté ferme et de quelque perspicacité, serait dans des conditions bien autrement avantageuses pour atteindre le résultat si ardemment désiré de tous.

Pendant un temps on put croire que le comte Andrassy s'était voué à cette tâche; il faut reconnaître maintenant que l'on s'était trompé. Si dans ces derniers temps la Russie s'est affranchie dans une certaine mesure de l'influence du gouvernement de Berlin, si elle commence à se lasser de son zèle de satellite de la Prusse, le comte Andrassy n'y est pour rien. Andrassy a plus fait pour cimenter l'union des deux puissances du Nord que pour l'affaiblir.

Au lieu de profiter de tout incident diplomatique qui peut se présenter pour essayer d'ébranler l'alliance prusso-russe, on le voit constamment préoccupé d'amener ces deux puissances à régler à l'amiable jusqu'aux plus petites divergences de vues; on le voit s'entremettre dans des questions d'ordre secondaire, celle des tarifs douaniers, par exemple, en s'efforçant d'engager la Russie dans la voie des concessions, et par le fait accomplit une œuvre méritoire aux yeux de Bismark.

La ligne de conduite tenue par le comte Andrassy à propos de la reconnaissance du gouvernement espagnol rentre tout-à-fait dans ce système. L'Autriche n'avait absolument aucun motif qui pût l'engager à reconnaître Serrano; mais elle devait, au contraire, saisir avec empressement l'occasion qui s'offrait de soutenir la Russie dans sa tentative d'émancipation vis-à-vis de la Prusse, et imiter son exemple, comme le voulaient du reste les traditions de sa politique. Au lieu de cela, nous voyons Andrassy se préoccuper avant tout d'être agréable à la Prusse et laisser échapper aussi l'instant propice d'enfoncer le coin dans l'alliance prusso-russe au profit de l'Autriche.

Le comte Andrassy se comporte en gardien vigilant de la triple alliance, oubliant qu'il peut d'autant moins compter sur la Prusse ou sur la Russie isolément, que ces deux puissances seront plus étroitement unies. Toutes deux ont des appétits à satisfaire vis-à-vis de l'Autriche; travailler à cimenter leur amitié, c'est créer pour cette dernière puissance un danger redoutable. L'alliance des trois empereurs détourne de l'Autriche, sans avantage pour elle, les sympathies des puissances occidentales; elle ne fait que consolider la puissance de l'Allemagne prussienne, sans lui assurer la reconnaissance de la Prusse; elle ne fait que rendre plus difficile un changement d'allures de la politique russe. Quels sont les mobiles de cette déférence du comte Andrassy envers la politique prussienne? Nous n'apercevons rien, sinon: faiblesse, incapacité, aveuglement.

—

La *Gazette de Cologne* annonce qu'une réunion de membres du parti catholique a eu lieu ces jours derniers à Berlin, sous la présidence de M. Kehler, en vue de fonder dans cette ville une association du centre.

D'après le même journal, M. Cremer y

aurait fait un compte-rendu de son voyage en Espagne, dans lequel il aurait beaucoup loué le carlisme et déclaré que don Carlos était à ses yeux le seul roi légitime de l'Espagne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Le Comité d'achat parcourera le département de Maine-et-Loire pendant le mois de janvier 1875. D'après son itinéraire, ce Comité se trouvera dans les localités suivantes, savoir :

A Vihiers, le lundi 11 janvier, à 2 heures du soir.

A Doué, le mardi 12 janvier, à 2 heures du soir.

A Saumur, le mercredi 13 janvier, à midi.

A Longué, le jeudi 14 janvier, à midi.

Le comité achètera des chevaux de tête et de troupe de toutes armes (réserve, ligne légère) de 4 à huit ans et de 1 m. 49 à 1 m. 60, ainsi que des chevaux d'artillerie (trait léger) du même âge et de 1 m. 50 à 1 m. 54.

Pour être acceptés, les chevaux devront être *ferrés* et en bon état d'entretien, et pourvus d'un licol en sangle avec double longe en corde.

Ceux âgés de cinq ans, dans de bonnes conditions de service, sont payés plus cher.

Les marchands, ayant leur résidence bien constatée dans le département de Maine-et-Loire, sont admis à livrer des chevaux à la Remonte.

RÉVISION ET CLASSEMENT

DES CHEVAUX

Susceptibles d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

La Commission chargée de procéder en présence du Maire, à l'inspection et au classement des chevaux, juments et mulets susceptibles d'être requis dans le cas de mobilisation de l'armée, se réunira aux jours, lieux et heures fixés par l'itinéraire ci-contre.

Les possesseurs de chevaux, juments et mulets sont tenus de présenter aux jours, heures et lieux indiqués, tous les animaux qui leur appartiennent ayant l'âge minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mulets).

Ils seront appelés par lettre alphabétique, et chacun d'eux présentera *en bloc* les animaux en sa possession.

Les animaux au-dessous du minimum de taille fixé et ceux qui sont atteints de tares qui les rendent impropres à tout service, seront définitivement éliminés.

Il n'est fait aucune estimation. En cas de réquisition, ces animaux seront payés selon la catégorie dans laquelle ils auront été classés, aux prix fixés chaque année par le budget de l'armée.

Le tableau ci-après indique les prix qui devraient être payés en cas de réquisition, d'ici au 31 décembre 1875.

Chevaux d'officiers.

1re catégorie (cavalerie de réserve), prix du budget, 1,300 fr. ; 1/4 en sus, 325 fr. ; prix total, 1,625 fr.

2e catégorie (cavalerie de ligne), prix du budget, 1,200 fr. ; 1/4 en sus, 300 fr. ; prix total, 1,500 fr.

3e catégorie (cavalerie légère), prix du budget, 1,100 fr. ; 1/4 en sus, 275 fr. ; prix total, 1,375 fr.

4e catégorie (artillerie, selle), prix du budget, 1,200 fr. ; 1/4 en sus, 300 fr. ; prix total, 1,500 fr.

Chevaux de troupe.

1re catégorie (cavalerie de réserve), prix du budget, 1,000 fr. ; 1/4 en sus, 250 fr. ; prix total, 1,250 fr.

2e catégorie (cavalerie de ligne), prix du budget, 900 fr. ; 1/4 en sus, 225 fr. ; prix total, 1,125 fr.

3e catégorie (cavalerie légère), prix du budget, 800 fr. ; 1/4 en sus, 200 fr. ; prix total, 1,000 fr.

4e catégorie (artillerie, selle), prix du budget, 900 fr. ; 1/4 en sus, 225 fr. ; prix total, 1,125 fr.

5e catégorie (artillerie, trait léger), prix du budget, 800 fr. ; 1/4 en sus, 200 fr. ; prix total, 1,000 fr.

6e catégorie (mulets, gros trait), prix, 900 francs.

7e catégorie (mulets), prix, 900 fr.

Les propriétaires seront toujours, avant comme après les opérations de la Commission, complétement libres de disposer de leurs animaux comme ils le jugeront convenable. La mesure dont il s'agit n'est d'ailleurs que l'application de l'une des dispositions de la loi relative à la réorganisation de notre armée.

ITINÉRAIRE DE LA QUATRIÈME COMMISSION DANS LES TROIS CANTONS DE SAUMUR.

Canton de Saumur (N.-E.).

La Breille, le 5 décembre, à 9 heures du matin.
Brain-sur-Allonnes, le 5 décembre, à 1 heure du soir, et le 6, à 9 heures du matin.
Allonnes, les 7 et 8 décembre, à 9 heures du matin.
Neuillé, le 9 décembre, à 9 heures du matin.
Vivy, le 10 décembre, à 9 heures du matin.
Varennes, les 11 et 12 décembre, à 9 heures du matin.
Villebernier, le 12 décembre, à 2 heures du soir.

Canton de Saumur (N.-O.).

Les Rosiers, les 13 et 14 décembre, à 9 heures du matin.
Saint-Martin, le 15 décembre, à 9 heures du matin.
Saint-Clément, le 16 décembre, à 8 heures du matin.
Saint-Lambert, le 16 décembre, à 1 heure du soir.

Canton de Saumur (Sud).

Fontevrault, le 17 décembre, à 9 heures du matin.
Montsoreau, le 18 décembre, à 8 heures du matin.
Turquant, le 18 décembre, à 2 heures du soir, et le 19 décembre, à 8 heures du matin.
Parnay, le 19 décembre, à 1 heure du soir.
Souzay, le 20 décembre, à 9 heures du matin.
Dampierre, le 20 décembre, à 1 heure du soir.
Chacé, le 21 décembre, à 9 heures du matin.
Varrains, le 22 décembre, à 9 heures du matin.
Bagneux, le 23 décembre, à 9 heures du matin.
Saumur, le 23 décembre, à 1 heure du soir, les 24, 26, 27 et 28 décembre, à 9 heures du matin.
Artannes, le 29 décembre, à 9 heures du matin.
Distré, le 29 décembre, à 1 heure du soir, et le 30, à 9 heures du matin.
Saint-Hilaire-Saint-Florent, le 31 décembre, à 9 heures du matin.
Verrie, le 2 janvier, à 9 heures du matin.
Rou-Marson, le 2 janvier, à 1 heure du soir.

Dimanche, à Angers, Mgr Freppel a présidé la cérémonie des prières publiques, qui a eu lieu à la cathédrale.

A midi arrivaient les autorités judiciaires, civiles et militaires. M. le premier président de la Cour d'appel, M. le préfet, M. le président du tribunal civil, le colonel du 10e cuirassiers, le colonel du 32e de ligne, M. le maire d'Angers, occupaient l'enceinte réservée devant le sanctuaire ; et autour, en grand nombre, les fonctionnaires de tout ordre, la Cour, le conseil de préfecture, le corps des ingénieurs, le service des finances, les officiers des deux régiments, de la remonte, du génie, de la gendarmerie, etc. Les magistrats de la Cour et du tribunal civil étaient en robes ; M. le préfet, son secrétaire général et les conseillers de préfecture portaient le costume officiel.

Derrière ce nombreux cortége officiel, on remarquait les soldats faisant partie du cercle militaire.

Le service d'honneur était fait par un fort détachement du 32e de ligne, accompagnant le drapeau, musique et tambours en tête. Les soldats formaient la haie du sanctuaire au grand portail.

Après le chant du *Veni Creator*, la messe, servie par deux enfants de troupe, a été célébrée par M. l'abbé Chaplain, aumônier militaire.

La musique du 32e a exécuté plusieurs symphonies, rendues comme toujours d'une manière remarquable.

Après le psaume *Levavi oculos* et les prières indiquées au mandement, Mgr Freppel a donné la bénédiction pontificale.

La cathédrale était à peine assez grande pour contenir la foule qui avait voulu prendre part à cette cérémonie de la prière nationale.

Quelques renseignements inédits sur l'armée territoriale :

Il est aujourd'hui à peu près certain qu'au lieu d'envoyer les hommes de cette armée pendant un certain nombre de jours dans de grands centres d'instruction, ainsi qu'il avait été tout d'abord décidé, ils seront exercés une ou deux fois par semaine dans les villes et chefs-lieux de canton.

Cette mesure serait prise pour éviter de jeter une perturbation dans les affaires en privant pendant un certain laps de temps les administrations et les maisons de commerce de leurs employés. D'autre part, et relativement à la solde des officiers, il n'y aura que les officiers comptables qui recevront un traitement : les autres ne seront soldés qu'en cas de mobilisation.

Avis est donné aux jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1874, et qui se destinent à l'enseignement, qu'ils doivent, *avant le tirage au sort*, contracter l'engagement décennal prescrit par l'article 79 de la loi du 15 mars 1850, et faire accepter cet engagement par M. le recteur de l'Académie.

Faute par eux d'accomplir cette double formalité, ils s'exposeraient à suivre les chances de leur numéro de tirage et ne sauraient, par suite, être admis à jouir du bénéfice de la dispense prévue par l'article 20 de la loi du 27 juillet 1872.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 7 novembre au 4 décembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.
	BOUCHERS												
	MM.												
1	Biémon.	»	5	»	2	1	»	10	20	»	30	50	»
2	Tessier.	4	7	»	»	1	»	16	42	»	34	37	»
3	Touchet.	»	»	»	»	3	1	3	24	»	5	44	»
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	8	»
5	Renard.	»	1	»	»	4	2	6	16	»	6	24	»
6	Boutin.	1	7	»	»	4	»	12	50	»	25	57	»
7	Laigle.	»	»	»	»	6	1	2	17	»	4	25	»
8	Prouteau.	1	1	»	2	1	»	10	11	»	21	15	»
9	Chalot.	2	4	»	2	1	»	12	28	»	25	35	»
10	Pallu.	»	»	6	»	10	30	1	35	»	11	38	7
11	Groleau.	»	»	»	»	3	2	»	13	»	»	21	»

N° D'ORDRE.	NOMS des CHARCUTIERS.	PORCS. 1re	PORCS. 2e	
	MM.			
1	Dutour.	»	»	»	16	5	»
2	Baudoin.	»	»	»	»	3	»
3	Baudoin-R.	»	»	»	13	7	»
4	Brunet.	»	»	»	2	8	»
5	Vilgrain.	»	»	»	2	9	»
6	Sanson.	»	»	»	5	7	»
7	Sève.	»	»	»	6	6	»
8	Moreau.	»	»	»	8	14	»
9	Cornilleau.	»	»	»	2	6	»
10	Rousse.	»	»	»	»	8	»
11	Rainceau.	»	»	»	5	8	»
12	Goblet.	»	»	»	»	7	»
13	Blain.	»	»	»	»	4	»

Théâtre de Saumur.

Mme DERASSE.

Voilà un nom presque inconnu encore de la majeure partie du public de province, et qui cependant jouit déjà, dans le monde artistique, d'une réputation méritée. En effet, la jeune et gracieuse cantatrice qui le porte est l'une des plus brillantes étoiles du théâtre de l'Opéra-Comique. A ses examens de dernière année au Conservatoire, en juillet 1867, elle eut un succès éclatant ; et comme preuve, afin que l'on ne nous accuse pas de faire à Mme Derasse une réclame dont elle n'a pas besoin, nous donnons ci-dessous, avec la désignation des prix et accessits obtenus, les noms des jeunes élèves du Conservatoire qui, à l'époque que nous venons d'indiquer, ont figuré sur la liste des lauréats :

Grand opéra. — 1er prix, Mlles DERASSE et Brunet-Lafleur, élèves de M. Duvernoy ; 2e prix, Mlle Fourche, élève du même ; accessits, Mlles Desbordes, Pitteri, Moisset et Collin.

Opéra-comique (quinze concurrentes).—1er prix, Mlle DERASSE, élève de M. Mocker ; 2e prix, Mlle Oxtoby, élève de M. Couderc, et Mlle Brunet-Lafleur, élève de M. Mocker ; accessits, Mlles Guérin, Moisset, Denoux, Brunel, Lentz, Hassenhut, Labrunie, Chrétien et Berdet.

Le premier prix d'opéra-comique, un premier prix de grand opéra, tel a été l'origine de la carrière artistique de Mme Derasse. En sortant du Conservatoire, elle fut engagée immédiatement à l'Opéra-Comique, où l'appelait son talent, et où elle a joué tous les principaux rôles du répertoire. Cette cantatrice si distinguée a obtenu aussi de grands succès à Bruxelles, à La Haye, et en dernier lieu à Londres, à Covent-Garden.

Samedi soir, à Angers, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, quatre rappels de Mme Derasse dans le beau rôle de Léonore, du *Trouvère*, ont dû prouver à la gracieuse artiste que ses qualités avaient été justement appréciées.

Mme Derasse, en effet, chante avec perfection ; son jeu est remarquable, sa voix vibrante, étendue, sympathique ; et la femme ne le cède en rien à l'artiste.

A son tour, lundi prochain, le public de notre ville pourra applaudir cette chanteuse d'élite. Ainsi que l'*Echo Saumurois* l'a déjà annoncé, nous aurons un spectacle choisi. D'abord, les *Noces de Jeannette*, le charmant opéra-comique de Victor Massé, qui fera ressortir le talent de Mlle Bureau et du baryton, M. Budant ; puis une très-amusante scène à un seul personnage, dans laquelle M. Marck jouera le rôle d'un *Monsieur en habit noir*, créé par Saint-Germain au Vaudeville. On dit cette petite pièce très-gaie et surtout pleine d'esprit. La soirée comprendra, en outre, le premier acte du *Misanthrope*, de Molière, par M. Emile Marck, aussi bon comédien qu'habile directeur ; et enfin, elle sera terminée par *Galathée*, ce joli opéra en deux actes, de Victor Massé.

Notre confrère d'Angers dit que les échos de la Belgique et de la Hollande, qui lui arrivent par les artistes belges de l'orchestre, affirment que Mme Derasse, qui doit interpréter *Galathée*, a obtenu, à la Monnaie de Bruxelles et au théâtre royal de La Haye, un triomphe complet dans cette pièce. Vingt rappels, paraît-il, auraient prouvé que si les Flamands sont quelquefois flegmatiques et glacés, ils savent apprécier aussi le mérite, la grâce et le talent.

M. Geraizer interprétera, avec sa belle voix de basse, l'important rôle de Pygmalion, dans lequel nous l'avons déjà applaudi à Saumur à la fin d'octobre 1871.

Comme on le voit, non-seulement la présence d'une grande cantatrice, mais encore la composition du spectacle, nous promettent pour lundi nombreuse société et brillante soirée.

Courrier Financier.

Comme nous l'avions prévu, la reprise des cours ne s'est pas fait attendre : la rente 5 0/0 a monté de 1 fr. 50 depuis huit jours. Les autres valeurs ont suivi et ne s'arrêteront pas au moins d'un certain temps. — Les Obligations de chemins de fer, vers lesquelles les capitaux se portent toujours de préférence, à cause des garanties particulières qu'elles offrent, sont aux environs de 295 à 305 fr. pour le grand réseau ; celles des *Charentes* à 265. Les Obligations des *Chemins de fer Nantais* à 236 fr. 25. Ces dernières admises à la cote officielle depuis un mois et offrant, au taux actuel, un placement à 6 1/2 0/0 exempt de tous risques, sont les plus recherchées. — L'on doit s'attendre à une hausse motivée sur cette valeur par suite d'une fusion probable avec une de nos grandes Compagnies.—*Bertaux.*

Dernières Nouvelles.

Le centre gauche s'est réuni hier pour procéder au renouvellement de son bureau.

Il s'est enfin mis d'accord sur un nom pour la présidence ; au matin cependant la majorité était encore divisée sur deux noms, ceux de MM. Corne et Christophle, tandis qu'un autre groupe demandait qu'on proposât un nom nouveau.

Le bureau est donc composé ainsi qu'il suit : M. Corne est élu président par 53 voix sur 63 membres présents.

Quelques voix se sont égarées sur quatre autres candidats : 3 pour M. le comte Rampon ; 3 pour M. Léon Say ; 1 pour M. Vautrain ; 1 pour M. Christophle ; deux bulletins blancs ont été déposés dans l'urne.

MM. de Chadois et Bardoux ont été élus vice-présidents ; MM. Chiris, Danelle, de Salvandy, secrétaires ; M. Gailly, questeur.

M. Corne se rallie au programme de M. Casimir Périer : la République ou la... dissolution. L'utopie de la conjonction des centres a donc fait son temps.

La commission constitutionnelle, après avoir discuté quelques points de détail, a adopté le rapport de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, sur l'organisation du Sénat et de la deuxième Chambre ; elle se réunira de nouveau mercredi pour traiter des questions graves ; la séance sera importante.

M. Tailhand refuse décidément de donner communication au cinquième bureau des dossiers en litige. Il se croit simple dépositaire de ces dossiers, et ne veut s'en dessaisir qu'avec l'autorisation de la Chambre.

Le conseil des ministres s'est préoccupé ce matin de cette question, ou plutôt de ce conflit entre un ministre et un bureau de l'Assemblée. Il s'est aussi occupé du projet de loi sur la presse.

On se préoccupe beaucoup dans les couloirs de la rivalité des projets de réorganisation de l'armée présentés par le gouvernement et par la commission.

On attend avec la plus vive curiosité l'exposé que doit faire aujourd'hui le général de Cissey devant la commission.

Pour les articles non signés : P. Godet.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 96e fascicule, SEP à SOI, est en vente.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (novembre 1874), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 45.—Criquebœuf, près d'Honfleur (Calvados). —La Patience.—La Toute petite, nouvelle (suite). —Dessins de Raphaël à l'Académie des beaux-arts de Venise.—John Foster (suite).—A la porte d'un malade.—Caisses d'épargne.—L'Analyse spectrale et le Spectroscope.

N° 46. — La Tour des Scipions, près de Tarragone.—La Toute petite, nouvelle (suite).—Caligula et Claude.—Je n'ai pas le temps.—Pensée (Lamartine).—Construction des ponts par l'air comprimé.

N° 47.—Musée du Louvre : la Victoire de Samothrace.—La Toute petite, nouvelle (suite).—Causes du suicide et moyen de les combattre.—Discussion. —Musée de La Rochelle : Curiosités japonaises (boutons, agrafes, épingles, etc.) — Joseph Hornung, peintre genevois.—Immortalité.—Le grand Paléothérium (*Palæotherium magnum* de Cuvier) trouvé dans les plâtrières de Vitry-sur-Seine.

N° 48.—Filippino Lippi.—La Toute petite, nouvelle (fin). — Anges d'argent portant le cœur de Louis XIII, dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine.—Monaco.—Joseph Hornung, peintre genevois (fin). — Le Noyau de pêche de Dupont de Nemours.—Amitié.—Remède bizarre contre le rhume d'un chanteur.—Enseigne de pèlerin.

Gravures.

N° 45. — Eglise de Criquebœuf. — Dessins à la plume par Raphaël, à l'Académie des beaux-arts de Venise (7 dessins.)—Le Spectroscope.

N° 46. — La Tour des Scipions, près de Tarragone. — Caligula et Claude, peinture par Alma-Tadéma.—Construction d'une des piles du pont du Tay, en Écosse, à l'aide de l'air comprimé.

N° 47.—La Victoire de Samothrace, sculpture du Musée du Louvre.—Curiosités japonaises du Musée de La Rochelle (2 planches).— Squelette du grand Paléothérium de Vitry, au Muséum d'histoire naturelle.

N° 48.—Portrait de Filippino Lippi peint par lui-même, au Musée des Offices, à Florence. — Anges d'argent portant le cœur de Louis XIII, à l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, d'après une gravure publiée dans les Archives des missions scientifiques. — Vue générale de Monaco et de Monte-Carlo. — Enseigne de pèlerin, écusson en plomb représentant saint Mathurin.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire).

Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. Comparet, curé.

Certificat N° 69,719.

Hydropisie, rétention. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

Langevin, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs.—La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicier, rue Saint-Jean ; Mme Gondrand, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Ce, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

—

Service d'hiver.

—

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — » — —
6 — 10 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — —
5 — 35 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 % jouissance 1er juin. 72. .	62	60	»	25	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	89	25	»	»	»	25
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872	99	20	»	30	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	»	»	75	»	»
Ville de Paris. oblig. 1855-1860	440	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %.	475	»	»	»	5	»
— 1869, 3 %. t. payé. .	306	25	1	75	»	»
— 1871, 3 %. 70 fr. payé.	279	50	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	3900	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	547	50	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	247	50	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	858	75	5	»	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	681	25	»	»	1	25
Crédit Mobilier	348	75	»	»	1	25
Crédit foncier d'Autriche . . .	557	50	»	»	»	»
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	330	»	»	»	10	»
Est, jouissance nov.	510	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	882	50	»	»	1	25
Midi, jouissance juillet. . . .	650	»	»	»	5	»
Nord, jouissance juillet	1097	50	5	»	»	»
Orléans, jouissance octobre. .	867	50	2	50	»	»
Ouest, jouissance juillet, 65. .	555	»	»	»	7	50
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	810	»	8	75	»	»
Société Immobilière, j. janv. .	40	»	»	»	2	»
C. gén. Transatlantique, j. juill.	212	50	2	50	»	»

Valeurs au comptant.	Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453	75	»	»	3	75
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	662	50	»	»	»	»
Société autrichienne. j. janv. .	697	50	»	»	1	25
OBLIGATIONS.						
Orléans	302	75	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	298	50	»	»	»	»
Est	286	»	»	»	»	»
Nord	305	»	»	»	»	»
Ouest	294	»	»	»	»	»
Midi.	297	50	»	»	»	»
Deux-Charentes.	263	»	»	»	»	»
Vendée	248	»	»	»	»	»
Canal de Suez.	490	»	»	»	»	»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48 s.

Etude de Me **ROBINEAU**, notaire à Saumur.

A VENDRE
BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE

Située au Petit-Puy,

A un kilomètre de Saumur,

Ayant une vue magnifique

Sur la Loire et la Vallée de la Loire.

MAISON D'HABITATION TRÈS-CONFORTABLE

Avec Jardins, Terrasses, Charmilles,

Vastes et nombreuses servitudes,

TERRES ET PRÉS

CINQ CLOS DE VIGNE

Vins de 1re qualité (coteaux de Saumur).

Contenance totale : **NEUF HECTARES.**

NOTA. — Les clos pourront être divisés ou vendus séparément.

S'adresser, pour traiter, à **Me ROBINEAU, notaire à Saumur.**

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE DES ISSUES

Provenant de la place de Saumur.

Le mercredi 23 décembre 1874, à une heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à la vente des issues provenant des magasins de la place de Saumur, comprenant environ :

1° Quatre-vingts quintaux de braises ;

2° Deux quintaux de balayures et cendres de bois.

Cinq pour cent, payable au comptant.

Saumur, le 7 décembre 1874.

Le Receveur des Domaines,
(622) L. Palustre.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour Noël prochain,
UNE MAISON
Rue Basse-St-Pierre, n° 10.
S'adresser à M. Pineau-Prier.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

Me LE BLAYE, notaire à Saumur **demande un clerc** et **un petit clerc.** (604)

VENTE DE MEUBLES

Par suite de saisie-gagerie.

Le dimanche 13 décembre 1874, à midi, il sera, par le ministère de Me Mauriceau, huissier à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier saisi, à la requête du sieur Bottereau, sur le sieur Depardieu, marchand de macarons et cordonnier, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, laquelle vente aura lieu dans la maison qu'occupe, au Pont-Fouchard, ledit Depardieu.

Il sera vendu :

Lit en bois de noyer, table, chaises en bois de noyer, commode, armoire, glace, pendule, vêtements d'homme et de femme, outils de cordonnier, formes, chemises, batterie de cuisine, rôtissoire, draps, serviettes, etc.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (624)

AVIS

La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (573)

REPASSAGE DE PLUMES
A LA VAPEUR.

M. VOLANT, rue de la Visitation, maison Chassaing, fait savoir au public qu'il se charge de repasser toutes espèces de plumes, à domicile ou chez lui. (607)

HERNIES

CHUTES ET DÉVIATIONS DE L'UTÉRUS

Guérison radicale en 8 jours — sans bandage

Par le *spécifique anti-hernique* de Fleury, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 10 (Sarthe).

Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Tonique et analeptique puissant, il fortifie les santés les plus délicates.

Traitement ordinaire complet pour adultes. . . 50 fr.
— pour enfants. . . 30 »

S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies.

(Ajouter un timbre pour la réponse)

Même maison, *spécifique* infaillible pour les cancers.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et Mme Boulard, 144, rue de Rivoli, Paris. — *Envoi des Renseignements et du Répertoire, le* **Trait-d'Union**, *contre* **2 francs** *de timbres.* (529)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE MAGASIN D'ÉPICERIE
de PAPIN-LEROY

Est transféré rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 38,

ANCIENNE MAISON OUVRARD,

à l'angle faisant face au Café de la Paix.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de Souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.